

L'an Deux Mil Dix Neuf, le lundi 04 février, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, en application des articles L 2121-7, L2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monique PARIS, Maire.

**Etaient présents :** CARPENTIER Isabelle, DENOLLE Karine, ENEE Régine, GERAUD Jean, LA MARTA BLASCO Laurence, MAGIS Jean-Claude, PIARD Philippe, PORQUET Alain, STALLIN Nathalie, TCHEOU Guy Passou

**Absents:** Candice FERNANDEZ, Sylvain CHEDEVILLE, William HERFORT, Gwénaëlle THOREL, Magali VINCLET

**Absents et excusés :** Hervé RUIZ, Michel HOUDUSSE, Céline BOURDON-NEUVILLE

**Secrétaire de séance :** Jean GERAUD

**Date de convocation :** 28 janvier 2019

### **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU PRECEDENT CONSEIL**

Le Procès-verbal de la séance du 07 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité (11 voix pour).

### **AUTORISATION AU MAIRE : SIGNATURE MARCHÉ EXTENSION GROUPE SCOLAIRE – DERNIERS LOTS**

(n°8/2019)

Vu le Code des Marchés Publics,  
Vu l'avis de la commission d'appels d'offres en date du 04 février 2019,

Après délibération et à l'unanimité (11 voix pour), le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché suivant :

Descriptif : Travaux d'extension du groupe scolaire – lots D, E, S  
Mode de passation : procédure adaptée

Ont été retenus :

**Lot D – CLOISONS – ISOLATION - DOUBLAGE** – Ets LAFOSSE pour montant HT 47 924.80 € soit 57 509.76 € TTC

**Lot E – FAUX PLAFOND** – DESBONT pour un montant HT de 7 842.98 € soit 9 411.57 € TTC

**Lot S – AMENAGEMENTS EXTERIEURS – ESPACES VERTS - CLOTURES** – CLOSYSTEM pour un montant HT 8 550.76 € soit 10 260.91 €

Soit un total HT de 64 318.54 € et 77 182.24 € TTC

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019.

**CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>EME</sup> CLASSE A**  
**6/35<sup>eme</sup>**  
(n°9/2019)

Cette création de poste concerne les avancements de grade au titre de l'année 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après délibération et à l'unanimité (11 voix pour), le Conseil Municipal décide :

- la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>eme</sup> classe à 6/35<sup>eme</sup> à compter du 01 février 2019
- d'inclure dans le régime indemnitaire ce poste d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>eme</sup> classe
- d'effectuer la mise à jour du tableau des effectifs
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019

**SUPPRESSION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF A 6/35<sup>EME</sup>**  
(n°10/2019)

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 24 janvier 2019 sur le tableau annuel d'avancement pour l'année 2018, le poste d'Adjoint Administratif à 6/35<sup>eme</sup> est supprimé à compter du 01 février 2019

Le tableau des effectifs est mis à jour.

Adopté à l'unanimité (11 voix pour).

**QUESTIONS DIVERSES**

- Compte rendu de la CDC du Val Es Dunès en date du 23 janvier 2019 a été transmis par email le 30 janvier 2019
- Compte rendu de l'Assemblée Générale du Judo en date du 03 décembre 2018 a été transmis par email le 08 janvier 2019
- Compte rendu du SMEOM en date du 19 décembre 2018 a été transmis par email le 11 janvier 2019
- Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Anciens Combattants en date du 11 janvier 2019 a été transmis par email le 29 janvier 2019
- Compte rendu du SIA Eau Potable de la région d'Argences en date du 15 janvier 2019 a été transmis par email le 30 janvier 2019
- Remerciements de Mr Mme OLIVE pour le colis de Noël
- Le rapport annuel, exercice 2017, sur le prix et la Qualité du service public de l'eau potable du Syndicat d'Argences est disponible, pour consultation, en Mairie

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h45.